



SECTION SPORTIVE « TIR SPORTIF » LYCEE LES PANNEVELLES –PROVINS

DOSSIER DE CANDIDATURE pour tireurs confirmés ou débutants

ANNEE SCOLAIRE 2023 /2024 [TESTS jeudi 24 MARS 2022 / STAND DE PROVINS](#)

NOM : **Prénom** :

Sexe : M / F **Date de naissance** :

1) RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX :

	Père	Mère
Nom /prénom		
Adresse		
Num de tel		
Mail		

2) RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES :

Classe et établissement actuel :

Ville :

Projet d'orientation pour la rentrée prochaine :

Avis du chef d'établissement : comportement et travail :

.....

Signature et cachet du chef d'établissement :

Section Sportive « Tir Sportif » Lycée Les Pannevelles -Provins

ATTENTION : pour les élèves de 3ème il est indispensable de faire figurer « Le lycée Les Pannevelles (Section Tir) » en premier vœux sur votre fiche d'orientation. Pour les élèves hors secteur, il est nécessaire également de remplir le formulaire d'assouplissement à la carte scolaire et de cocher la case « scolarité en section sportive » sur ce formulaire. Ce formulaire est à retirer auprès du secrétariat de votre établissement actuel.

L'inscription ne sera définitive qu'après accord du lycée qui contactera chaque famille Individuellement fin juin / début juillet.

Si vous êtes pris en Section, vous souhaitez être ?

EXTERNE / DEMI-PENSIONNAIRE / INTERNE (places limitées)

3) RENSEIGNEMENTS SPORTIFS :

Etes-vous inscrit à l'UNSS : OUI / NON Activité :

Etes-vous licencié auprès de la Fédération Française de Tir : OUI / NON

Club fréquenté :

Catégorie :

Vous êtes : pistoler(e) / carabinier(e)

Niveau : national / régional / départemental

Nombre d'entraînement par semaine : Nombre d'heures :

*** Fournir la photocopie de la licence FFTIR**

***Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tir sportif dès la rentrée scolaire.**

****la prise de la licence UNSS (environs 20 euros) et de la licence FFTIR (100 euros si c'est au sein de l'APTC) sera obligatoire pour être en section : les modalités d'inscription vous seront précisées dès la rentrée scolaire.**

La licence UNSS annuelle donne accès à toutes les activités de l'AS du lycée. La licence FFTIR annuelle englobe : l'assurance liée à la fédération française de tir, l'adhésion au club de l'APTC et environs 50 euros de consommables pour l'année : cartons, plombs et autres.



Lycée Les Pannevelles : Section Sportive tir

Depuis la rentrée scolaire 2016/2017, le lycée Les Pannevelles de Provins (77), accueille une section sportive en « **Tir sportif** », la seule en France, ouverte aux élèves de l'AS tir de l'établissement (recrutement interne) ainsi qu'à des élèves extérieurs qui souhaitent s'inscrire afin de pouvoir allier études et pratique de leur discipline sportive de prédilection.

La section est ouverte en priorité aux élèves du lycée professionnel (Mais toute demande sera étudiée)

Le lycée des Pannevelles propose une très large palette de formations et de diplômes : CAP, BEP, BAC PRO, Baccalauréat Général et Technologique.

Au sein du lycée professionnel : métiers du bâtiment, travaux publics, aide à la personne, services de proximité

Au sein du lycée général : 2nde, 1^{re} et Terminales Générales et technologiques (filières ST2S et STI2D) détails sur www.education.gouv.fr (annuaire des établissements)

Le dossier de candidature à la Section Sportive est à retirer au lycée ou à imprimer depuis le site internet du lycée.

La **capacité** maximum de la section étant de **15 élèves** des tests seront proposés afin de procéder à une sélection (places à l'internat également limitées).

Afin de ne pas perturber les cours d'enseignements professionnels et généraux les entraînements se déroulent au stand de l'APTC qui se trouve en face du lycée : mardi + jeudi de 17h30 à 19h30.

Les séances sont dirigées par Madame Roussard Marie Pierre : professeur d'EPS du lycée et entraîneur fédéral en tir sportif (DEJEPS).

Pour renseignements contactez :

Mme Roussard Marie Pierre : mapi77160@gmail.com

Tel : 06.37.05.17.17

